



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 18 mars 2014

Le Conseil Municipal convoqué le 11 mars 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 18 mars 2014 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour:

- Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget Lotissement Saint Jacques :
 - Adoption des Comptes de Gestion 2013,
 - Adoptions des Comptes Administratifs 2013,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Monsieur Yves CHAUMET, excusé.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour concernant deux Déclarations d'Intention d'Aliéner au sujet desquelles il faut statuer rapidement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les conseillers.

oo

Adoption des Comptes de Gestion 2013
Commune, Services d'Eau et d'Assainissement

Délibération n° : D201409

Objet de la délibération
Comptes de Gestion
2013
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2013 concernant les budgets suivants : Commune d'Arc en Barrois, Service d'Eau, Service d'Assainissement.

Présentation et adoption des Comptes Administratifs 2013
Commune, Services d'Eau et d'Assainissement, Lotissement Saint Jacques

• **Budget Principal**

Gérard PETIT, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs de la Commune, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION L'EXERCICE (mandats et titres)	DE	Section de fonctionnement	A 759 605.18	G	1 053 849.35
		Section d'investissement	B 1 329 569.51	H	1 968 955.67
		+		+	
REPORTS L'EXERCICE N - 1	DE	Report en Section de fonctionnement (002)	C	I	718 718.41
		Report en section d'investissement (001)	D 132 623.11	J	
		=		=	
		TOTAL (réalisation + reports)	=A+B+C+D 2 221 797.80	=G+H+I+J 3 741 523.43	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1		Section de fonctionnement	E	K
		Section d'investissement	F 234 491.00	L 669 016.00
		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F 234 491.00	=K+L 669 016.00

RESULTAT CUMULE		Section de fonctionnement	=A+C+E 759 605.18	=G+I+K 1 772 567.76
		Section d'investissement	=B+D+F 1 696 683.62	=H+J+L 2 637 971.67
		TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 2 456 288.80	=G+H+I+J+K+L 4 410 539.43

Approbation CA : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2013 de la Commune, étant ici précisé que le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation des résultats

Délibération n° : D201413

Objet de la délibération
Affectation du Résultat
Budget Principal
2013

Après avoir entendu le compte administratif 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement de la S F	Résultat 2013	RAR 2013	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	-132 623.11		639 386.16	-234 491 669 016	434 525	941 288.05
F	718 718.41		294 244.17			1 012 962.58

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la

A l'unanimité
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

section d'investissement,
 Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2013

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
 1 012 962.58

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)
 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1 012 962.58
 Total affecté au c/1068

Déficit Global Cumulé au 31/12/2013

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

• **Service Eau**

Gérard PETIT, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs du Service Eau, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 34 377.82	G 81 350.68	G-A 46 972.86
	Section d'investissement	B 194 977.44	H 85 070.22	H-B -109 907.22

REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en Section d'exploitation (002)	C	I 83 993.00
	Report en Section d'investissement (001)	D 73 891.00	J

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 303 246.26	Q=G+H+I+J 250 413.90	=Q-P -52 832.36

RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 26 198.64	L 103 367.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F 26 198.64	=K+L 103 367.00

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 34 377.82	=G+I+K 165 343.68	130 965.86
	Section d'investissement	=B+D+F 295 067.08	=H+J+L 188 437.22	-106 629.86
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 329 444.90	=G+H+I+J+K+L 353 780.90	24 336.00

Approbation CA : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les comptes administratifs 201 3 des Services Eau.

Affectation des résultats

Délibération n° : D201414

Objet de la délibération
Affectation du Résultat
Service Eau
2013

Après avoir entendu le compte administratif 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement de la S F	Résultat 2013	RAR 2013	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	-73 890.80		-109 907.22	-26 198.36 103 367.00	77 168.36	-106 629.66
F	157 883.76	73 890.80	46 972.86			130 965.82

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2013 **130 965.82**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
106 629.66

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 24 336.16
Total affecté au c/1068 106 629.66

Déficit Global Cumulé au 31/12/2013

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

• **Comptes Administratifs Assainissement**

Gérard PETIT, Premier Adjoint, présente les comptes administratifs de l'Assainissement, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 373.93	G 50 349.89	G-A 32 975.96
	Section d'investissement	B 341 205.55	H 137 836.33	H-B -203 369.22

REPORTS L'EXERCICE N - 1	DE	Report en Section d'exploitation (002)	C	I 213 274.00
		Report en Section d'investissement (001)	D 10 702.00	J

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P=A+B+C+D 369 281.48	Q=G+H+I+J 401 460.22	=Q-P 32 178.74

RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 361 198.93	L 376 597.00

N + 1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F 361 198.93	=K+L 376 597.00
-------	---	-----------------	-----------------

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 17 373.93	=G+I+K 263 623.89	246 249.96
	Section d'investissement	=B+D+F 713 106.48	=H+J+L 514 433.33	-198 673.15
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 730 480.41	=G+H+I+J+K+L 778 057.22	47 576.81

Approbation CA : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les comptes administratifs 2013 Assainissement.

Affectation des résultats

Délibération n° : D201415

Objet de la délibération
Affectation du Résultat
Service Assainissement
2013

Après avoir entendu le compte administratif 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement de la S F	Résultat 2013	RAR 2013	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	-10 701.80		-203 369.22	-361 198.93 376 597.00	15 398.07	-198 672.95
F	223 975.61	10 701.80	294 244.17			246 249.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2013 **246 249.77**

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
198 672.95

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 47 576.82
Total affecté au c/1068 198 672.95

Déficit Global Cumulé au 31/12/2013

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- **Comptes Administratifs Lotissement SAINT JACQUES**

Gérard PETIT précise que les comptes administratifs du Lotissement SAINT JACQUES seront examinés à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201417

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention
d'Aliéner
MAZEROLLE/BARRIER

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 12 mars 2014 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 6 route d'Aubepierre cadastrée AB n°10 d'une superficie de 342 m², appartenant en indivision aux conjoints MAZEROLLE, à savoir : Madame Sandrine Simone Jacqueline MAZEROLLE demeurant 49 avenue de Stalingrad à Bagnolet (93170 ; Madame Sylvie Blanche Sandrine MAZEROLLE demeurant 31 rue Fernand PENA à Bobigny (93000) et Monsieur Éric Jacques Christian Dominique MAZEROLLE demeurant 16 rue de la Cote des Chênes à Bobigny (93000).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° : D201418

Objet de la délibération
Déclaration d'Intention
d'Aliéner
SEVESTRE/SANCHEZ

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 18 mars 2014 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 2 rue du Colonel Bralet, cadastrée AC n°13 d'une superficie de 620 m², appartenant à Madame Patricia SEVESTRE née BOURCELOT, demeurant Le Rouzier à Loupiac (15700).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Choix de l'entreprise pour le changement des fenêtres du Cabinet dentaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois devis pour le remplacement des fenêtres du cabinet dentaire : (montants HT)

- Ent. MOUTON pour 11.456,24 €
- Ent. ALZINGRE pour 12.653 €
- Ent Yvon BAVOILLOT pour 13.847 €.

Après examen des devis, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise MOUTON à condition que les fenêtres soient cintrées.

▪ Subventions

Délibération n° : D201416

Objet de la délibération

Subvention 2014

Amis des vieux jours

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

Les amis des Vieux Jours : 50 €

- **Téléthon**

Le conseil municipal refuse d'accorder une subvention à cet organisme, au motif que la municipalité participe financièrement aux manifestations annuelles du Téléthon.

▪ Tour de garde du bureau des élections

HORAIRES	NOMS
8h – 10h 30	Daniel MARCHAL – Jean Charles WAGNER – Frédéric ROSSIGNOL
10h 30 – 13h	Mathieu THOUVENIN – Robert CALCO Pierre BELBEZIER
13h – 15h 30	Maryse GERVASONI – Jean-Marie VILLALONGA – Daniel ANDREOTTI
15h 30 – 18h	Philippe FREQUELIN – Gérard PETIT – Alice MARCHAND

INTERVENTIONS DIVERSES

► Michèle RENAUDIN s'interroge au sujet :

- du fumier stocké à proximité de la source de Montrot.
Il lui est répondu qu'une lettre recommandée avec A.R. a été adressée à l'exploitant.
- du chalet de Monsieur COLOMBET.
Il lui est répondu qu'une lettre recommandée avec A.R. a été adressée.
- des frigos de la salle des fêtes.
Il lui est répondu que la mairie reste dans l'attente d'un deuxième devis.

► Daniel ANDREOTTI indique :

- que des sapins de la petite forêt seraient bons à couper, ils font 25 cm de diamètre. Il faut voir avec Monsieur CAMUSET (ONF).

- Qu'il a vu la clôture pour laquelle l'ONF proposait de l'entretenir moyennant une somme de 710 €, est en bon état. Il n'y a donc pas lieu de valider ces travaux.

► Embauche d'un employé pour la période estivale : cela sera vu à un prochain conseil.

► Robert CALCO précise que les haies sur la route de Chaumont appartenant à divers propriétaires ne sont pas entretenues.

► Jean-Charles WAGNER informe le conseil qu'il y a des branches qui pendent dans la cour de l'école.

► Daniel MARCHAL précise en ce qui concerne l'Eglise que le bois situé derrière la vierge est très abimé ainsi que la corniche de l'autel situé à gauche.

Le Maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux qui ne se représentent pas et clos la séance à 23h 30.

oo

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 18 mars 2014

Monsieur FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Monsieur CALCO	Robert	Conseiller	
Monsieur CHAUMET	Yves	Conseiller	
Madame GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Madame MARCHAND	Alice	Conseillère	
Madame RENAUDIN	Carole	Conseillère	
Madame RENAUDIN	Michèle	Conseillère	
Monsieur THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur WAGNER	Jean Charles	Conseiller	